

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 25 MARS 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués

sauf

Mme HITTLER (excusée) qui était représentée par M. VOGEL,
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. STEINER, HELMER E.,
NEUHARD, LOBSTEIN, BABILON, LIEHN, Mme GESANG, (excusés)
MM. GOERICH-MULLER, KNOERY.

DEL. N° 26/2002

**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA SAUER
COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2001**

Le Président présente le compte administratif de l'exercice 2001 de la Communauté de Communes qui comprend :

- EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 339 886,74 F	
Recettes	1 679 283,04 F	
Excédent d'investissement		339 396,30 F

- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	8 485 625,78 F	
Recettes	9 634 646,13 F	
Excédent de fonctionnement		1 149 020,35 F

- RESULTAT

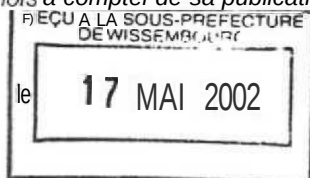
1 488 416,65 F

Le Président ayant quitté la salle, Mme Marie-Line WEISS, Vice-Présidente, désignée par le Conseil Communautaire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité moins 1 voix contre et 4 abstentions, le Compte Administratif 2001.

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 09 avril 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS